

LE JUGEMENT DERNIER

Frère Joseph-Marie DOMINI

Spontanément, il n'est pas évident d'associer le concept de jugement à celui d'espérance. Le jugement se présente à l'esprit comme une réalité nécessaire, certes, et même bonne puisqu'en principe il s'agit de rétablir la justice, mais en même temps cette justice que le jugement se propose d'atteindre exige l'exercice de la contrainte, c'est-à-dire d'une réalité désagréable pour la nature humaine.

Si on ajoute à cette réalité peu attrayante le contexte apocalyptique de la fin du monde, la perspective du jugement dernier ne semble guère réjouissante. Il apparaît comme paradoxal de traiter le thème du jugement dernier à l'aune de l'espérance.

L'antinomie qui semble exister entre espérance et jugement se fait ressentir d'autant plus vivement que la modernité a perdu le sens de l'un et l'autre de ces mots.

D'une part, le monde est aujourd'hui privé d'espérance. La disparition de l'espérance est un thème dont s'est emparé Gustave Thibon. Dans une pièce de théâtre intitulée *Vous serez comme des Dieux*, le philosophe met en scène l'histoire d'une jeune Amanda, dans un monde utopiste où la science a enfin vaincu la mort. Amanda est le premier enfant immortel à avoir été conçu. Mais voilà : Amanda est amoureuse d'un jeune garçon, Helios, et son amour est si fort que l'éternité terrestre enfin obtenue par la science lui semble bien fade. Et ce contraste est si intense que la voilà atteinte d'une étrange maladie que les experts ne parviennent pas à identifier. La mort, telle que l'homme y est confronté, est une réalité antinaturelle pour lui et il aspire, malgré tout, à en réchapper. Le monde a toujours cherché à proposer une sorte, non pas d'alternative car elle est inévitable, mais de mise en attente ou d'atténuation de la mort.

Gustave Thibon avait une fibre philosophique, c'est évident, mais aussi artistique, qui lui faisait contempler le monde avec un regard particulièrement pertinent, si bien que la pièce qu'il écrit en 1954 semble aujourd'hui plus encore d'actualité qu'elle ne l'était il y a 70 ans. L'incapacité du monde à répondre adéquatement au problème de la mort y est savamment mise en scène. La promesse d'une éternité terrestre se réalise dans l'assurance de la plus parfaite sé-

curité, un monde sans accident ni souffrance, mais obtenu au prix du plus grand ennui.

D'autre part, le rapport du monde au jugement, d'un point de vue moral, est brouillé. Le désir et la volonté individuels triomphent dans le monde actuel. La notion de péché en a pour ainsi dire disparu. Ainsi, s'il n'y a plus de péché, s'il n'y a plus d'autre loi que celle que JE m'impose, quel sens peut bien avoir la notion de jugement ? Juger par rapport à quoi ? Si la seule loi qui s'impose à moi est celle que je tire de ma propre volonté, je suis mon propre juge.

Cette conception de la vérité est évidemment erronée. Personne ne peut être juge de ses actions puisque celles-ci emportent toujours – ou souvent – des conséquences qui le dépassent et jaillissent sur les autres. A cet égard, se faire juge de ses propres actes revient à juger des conséquences de ses propres actes sur les autres, c'est-à-dire trancher par sa propre autorité un différend entre soi-même et autrui. Or selon un adage bien connu des juristes, nul ne peut être juge et partie.

Mais le thème du jugement peut aller plus loin. Juger quelqu'un signifie que l'on reconnaît l'importance de la personne jugée. Juger une personne, c'est reconnaître sa dignité, c'est reconnaître que ses actes auraient dû tendre vers une réalité supérieure, le bien, auquel elle est ordonnée. On ne fait pas comparaître devant un tribunal un animal ou une plante. Si de fait les procès d'animaux ont existé à travers l'histoire, ce n'est qu'à raison des dommages qu'ils ont occasionnés à l'homme. C'est donc bien la dignité de l'homme qui est au cœur du jugement.

L'exposé qui suit s'attachera à rappeler que le jugement dernier est une vérité qui s'enracine dans la foi qu'il convient donc de traiter avec beaucoup d'humilité et de confiance dans la Sainte Église (I) avant d'exposer son contenu substantiel, c'est-à-dire le triomphe ultime de la vérité sur le mal (II). Sera enfin envisagée l'actualité du jugement ainsi que les conséquences qu'il emporte dans la vie terrestre des fidèles (III).

I. LE JUGEMENT DERNIER, UN DOGME DE FOI

Au-delà de cette réalité humaine qui fait du jugement dernier une vérité convenable pour la nature humaine, le jugement dernier est une vérité qui s'enracine dans notre foi. L'existence d'un jugement dernier à la fin de temps ne peut faire l'objet d'aucun doute. Elle fait partie des dogmes de la foi catholique, de sorte que le crédo nous fait confesser que Jésus reviendra « *juger les vivants et les morts* ».

Les Pères de l'Église ont beaucoup écrit au sujet du jugement dernier ; son avènement ne fait aucun doute pour eux, si bien que peu d'entre eux se sont attachés à exposer les raisons qui soutiennent l'existence de ce dogme. Toute l'Écriture montre qu'un jugement aura lieu à la fin des temps. Dans l'Ancien testament, cette idée est récurrente ; elle prend essentiellement corps dans l'espérance que Dieu réalisera le salut national d'Israël en exterminant les impies qui cherchent à s'opposer au peuple élu. Ce jugement s'entend donc déjà comme le triomphe de Dieu sur le mal.

Le Nouveau Testament, avec plus de clarté encore, annonce le jugement dernier et même son imminence. Dans l'Évangile, Jésus évoque à de nombreuses reprises le jugement dernier et manifeste cette vérité par différentes paraboles, qui dépeignent des scènes vivantes et évocatrices, telles que la parabole de l'ivraie ou celle de la séparation des brebis et des boucs.

Mais si le jugement dernier comme réalité future a toujours été proclamé par l'Église, celle-ci se montre plus prudente lorsqu'il s'agit d'en énoncer les modalités ; l'Église donne à croire une vérité qui ne fait ni cas d'un littéralisme strict, ni d'un symbolisme radical. Le jugement dernier aura lieu, c'est donc certain, mais comment aura-t-il lieu... mêmes les théologiens sont divisés.

Des raisons de convenance viennent étayer cette vérité. Elles ne peuvent évidemment pas à elles seules soutenir l'édifice de la foi, qui n'est fondé que sur Jésus, mais elles peuvent en montrer la beauté, l'harmonie et la cohérence. Saint Thomas explique que c'est principalement le dogme de la Providence Divine qui appelle un jugement général. Le CEC définit la divine Providence comme l'ensemble des « *dispositions par lesquelles Dieu conduit avec sagesse et amour toutes les créatures jusqu' leur fin ultime*¹ ». De fait Dieu cherche, par son gouvernement d'amour et de bienveillance incessant, à porter ses créatures à leur perfection. Le jugement général aura pour dessein de montrer comment l'humanité, en chacun de ses membres en lien les uns avec les autres, aura correspondu ou non à ce gouvernement. C'est donc une vision d'ensemble que le jugement dernier proposera ; de la même manière que le jugement particulier porte sur les situations individuelles, le jugement dernier portera sur la situation générale.

Il est sûrement légitime de se demander s'il est bien pertinent qu'il existe un jugement à la fin des temps, dès lors qu'en principe, lorsqu'advientra l'avènement de Jésus, tous auront connu leur jugement particulier. Mais c'est pour juger l'humanité dans son ensemble que le Christ reviendra dans la gloire.

¹ *Catéchisme de l'Église Catholique*, n°321.

Le Cardinal Journet² propose une belle métaphore pour aider à comprendre comment se situe le jugement général par rapport au jugement particulier. Il donne à considérer les instruments qui composent un orchestre : violon, alto, trompette, flûte et j'en passe. Pris individuellement, chaque instrument produit un son qui lui est propre et duquel se dégage une certaine beauté. Mais l'harmonie du concert des instruments leur est incomparablement plus belle.

De la même manière, le jugement dernier sera la victoire éclatante du bien sur le mal, le triomphe définitif de Dieu sur les puissances du mal. Certes, le jugement particulier fixe chaque homme au moment de sa mort dans l'état éternel que lui a valu la direction de sa vie. A cet égard, le jugement dernier n'ajoute ni ne retranche rien à ce premier jugement. Mais le triomphe définitif de Dieu dans ses créatures, la connaissance des desseins de la Providence dans les choses les plus cachées sera pour tous les élus une grande joie.

Malgré tout, il ne s'agit que de raisons de convenance. La certitude que le jugement dernier aura lieu s'enracine dans la foi. Il convient, pour ces raisons, d'entrer dans ce mystère avec beaucoup de confiance et d'humilité. Comme l'écrivait justement un théologien « rien ne peut enlever au dogme du jugement dernier son caractère mystérieux et tout système qui ramènerait sur un plan purement rationnel trahirait par le fait même son intention de le détruire³ ».

II. LE JUGEMENT DERNIER COMME TRIOMPHE DE LA VÉRITÉ SUR LE MAL

L'analogie du procès tel qu'il est organisé par les tribunaux humains n'est pas sans intérêt pour comprendre le jugement dernier. Le jugement, tel que rendu par les hommes, se propose de rétablir la justice lorsque celle-ci a été méconnue. Si la justice est la fin à laquelle tend le jugement, cela ne signifie pas qu'il l'atteint nécessairement. Or qu'est-ce que la justice ? Dans la conception classique, la justice consiste à rendre à chacun ce qui lui est dû. Le tissu social est composé d'obligations réciproques, qui se manifestent soit par des devoirs, soit par des droits. Lorsque l'un d'eux est méconnu, des dommages peuvent en résulter et il convient alors de rétablir dans la mesure du possible ce tissu social tel qu'il aurait dû être si le dommage n'avait pas eu lieu.

Or pour connaître l'étendue de ce tissu d'obligations réciproques, il faut diligenter une enquête, qui révélera les obligations existantes et leur satisfaction par leurs débiteurs. Il s'agit simplement de faire la vérité ; c'est l'instruction.

² Ch. JOURNET, *Les fins dernières*, Parole et Silence, 2011, p. 128.

³ J. RIVIÈRE, « Jugement », in *Dictionnaire de Théologie Catholique*, vol. 8/2, col. 1814.

Celle-ci faite, il conviendra de prendre les mesures adéquates pour restaurer l'ordre social dans les relations personnelles ; c'est le verdict.

« *Rien n'est voilé qui ne sera dévoilé, rien n'est caché qui ne sera connu*⁴ ». Jésus nous l'annonce clairement ; tout ce que l'homme aura dit, fait, pensé sera connu. Il s'agit de faire enfin triompher la vérité. Le jugement dernier, c'est l'éclat de la vérité dans sa beauté.

Le jugement dernier vu de haut et dans la grande lumière de la raison et de la foi, c'est cela même ; c'est le plan de la divine Sagesse se révélant tout à coup devant l'assemblée universelle de tous les êtres créés. Quelle que puisse être la forme extérieure que Dieu voudra donner à cette révélation suprême, quel que soit le drame plus ou moins saisissant par lequel se produira, devant l'humanité assemblée, la majesté de ces grandes assises, si, laissant un moment de côté l'encadrement solennel de ce drame suprême vous cherchez ce qui est au fond, voilà ce que vous trouverez infailliblement : la révélation éclatante, l'explosion fulgurante de tout l'ordre et de toutes les harmonies du plan divin, se dévoilant une clarté triomphante devant les intelligences évoquées pour le regarder et pour trouver, dans ce regard même, leur abolition ou leur condamnation, leur triomphe ou leur défaite, leur humiliation ou leur glorification⁵.

A. Révélation des actes et des cœurs – « l'instruction » du jugement

La nécessité du jugement dernier tient au fait que le triomphe de la vérité ne peut se réaliser dans le temps. Le monde est façonné par un réseau indéfiniment complexe d'actes connus et d'actes cachés, d'actes brillants et d'actes obscurs. Combien de louanges humaines sont imméritées et combien d'hommes sont peu honorés qui devraient l'être ?

C'est ce que dit Jésus avec la parabole de l'ivraie, qu'il applique explicitement au jugement dernier. Le maître de la moisson ordonne à ses serviteurs de laisser grandir le blé et l'ivraie ensemble, de peur qu'en essayant d'arracher la mauvaise herbe, on n'arrache la bonne. Les bonnes et les mauvaises actions sont mêlées dans le temps, et il est difficile de les départir.

C'est le mystère de la responsabilité humaine. Chacun des actes qu'un homme a décidés de poser emporte des conséquences, sur lui-même, sur ceux qui l'entourent, mais aussi sur l'ensemble de l'humanité. Le monde souffre aujourd'hui des maux du passé.

⁴ Mt 10, 26-33.

⁵ R. P. FÉLIX, *Le Châtiment*, Quatrième retraite de Notre-Dame de Paris, 2^e éd., Paris, 1898, p. 187-188.

L'exemple de Luther est éclairant. Luther s'était fait moine. Il s'est scandalisé, à juste titre, de la conduite de certains prélats de l'Église. Mais au lieu de réformer l'Église en menant une vie sainte, Luther s'est rebellé contre elle. Il est devenu schismatique en sortant de l'Église et hérétique en enseignant des vérités partielles voire des erreurs. Cet égarement l'a entraîné à vivre une vie immorale et contraire aux vœux qu'il avait prononcés. A sa mort, Luther a connu son jugement particulier.

Mais les conséquences des erreurs de Luther ont largement dépassé son existence individuelle et celles des personnes qui l'avaient fréquenté. Le protestantisme s'est répandu à travers toute l'Europe et le monde. Les erreurs de Luther ont pénétré beaucoup d'esprits ; on peut même dire que le protestantisme a changé le visage de l'Europe et continue aujourd'hui de produire ses effets. De cette manière, beaucoup de personnes, de princes, d'hommes politiques se sont coupés de la pleine vérité révélée par Jésus. Il est évident que les personnes qui sont aujourd'hui protestantes ne portent pas la faute de cette erreur. Celui qui grandit dans une doctrine erronée, n'a pas la responsabilité de l'erreur. Il reste que, malgré tout, les protestants n'ont pas la plénitude de la Vérité, telle que révélée par Jésus et que cette situation accroît la difficulté de vivre une vie selon les commandements de Dieu, mais sans évidemment ôter la possibilité de vivre une vie droite devant Dieu.

Au jour du jugement dernier, toutes les conséquences du péché de Luther seront pleinement révélées. De fait les conséquences du péché, de tous les péchés, seront manifestées.

Mais en même temps la générosité des serviteurs de Dieu éclatera aussi. En premier lieu nous connaissons les trésors de grâces que nous a mérités la Passion de Jésus. Nous connaissons aussi tous les périls que les souffrances de la Sainte Vierge nous auront épargnés. Car le jugement de Dieu se laisse fléchir par nos prières.

À une époque plus récente, qui peut dire ce que serait devenue la France sans une sainte Jeanne d'Arc ? L'Europe sans saint Benoît ou saint Jean-Paul II ? Que serait-il advenu des pauvres sans mère Teresa ? Tout cela, nous le saurons au jour du jugement dernier.

Devant l'impossibilité de faire la lumière sur le cheminement de l'humanité, il est nécessaire que la vérité soit faite avant de rentrer dans l'éternité.

Cette opération requiert que tout soit révélé ; tout ce que nous aurons fait ou pensé sera exposé. Cette perspective peut susciter de l'appréhension, le

cœur de l'homme étant marqué par le péché. La révélation des péchés et des petites mesquineries a de quoi froisser l'orgueil.

Saint Thomas explique au contraire que ceux qui auront commis beaucoup de péchés n'auront pas à rougir de leurs fautes : ils les verront effacées dans la splendeur de la miséricorde de Dieu. Évidemment cela ne signifie pas que les fautes seront supprimées mais les péchés de chacun feront éclater avec plus de gloire encore la miséricorde de Dieu, de sorte que l'on dira « Dieu est si bon, voilà ce qu'il a fait pour moi ». On ne sera alors pas couvert de honte, mais l'on se réjouira de voir opérées chez les autres les mêmes merveilles que Dieu accomplit dans notre âme.

B. Œuvre de la justice

Le triomphe de la vérité à l'œuvre dans le jugement dernier s'entend surtout comme d'une exigence de justice. Cette exigence de justice s'accomplit avant tout à l'égard de Dieu. C'est le dessein de la divine Providence qui guide l'humanité à travers l'histoire. Il mène toute chose vers sa perfection en agissant parfois avec beaucoup d'éclat mais aussi – et en fait surtout – dans le secret des cœurs, dans l'intimité des consciences, dans l'obscurité des actes cachés. La bienveillance de Dieu dans le cours du temps éclatera au jour du jugement dernier et ce sera un grand motif de réjouissance pour tous. La gloire de Dieu qui est dans le temps si souvent ignorée, ternie ou méprisée resplendira pour tous les hommes.

La justice sera accomplie aussi à l'égard du Christ. Jésus est venu dans le monde. Il a pris chair dans notre humanité pour la sanctifier, puis pour la racheter par sa Passion et sa mort rédemptrices. Pierre Lombard, un des grands maîtres dans la scolastique médiévale, disait que la principale fin du jugement dernier était de faire éclater la revanche du Christ. Il ne faut pas se laisser abuser par l'emploi du terme "revanche" ; il n'y a évidemment aucune mesquinerie dans le retour glorieux du Christ. Mais Jésus a pris sur lui le poids du péché, il a souffert dans sa chair les conséquences de nos péchés, il a expié dans son humanité notre iniquité. Il est donc source de justice pour nous dans son humanité.

C'est bien dans son humanité que Jésus sera juge. Saint Jean dit au chapitre 5 de son évangile que le Père lui a donné « pouvoir d'exercer le jugement, parce qu'il est le Fils de l'homme ». Rien ne s'oppose théoriquement à ce que le Christ exerce ce pouvoir depuis le ciel, mais il convient qu'il exerce son jugement dans les mêmes conditions que son premier avènement.

Le jugement est enfin une œuvre de justice pour les hommes. Il est juste en effet que soient révélés tous les actes de vertu posés par les saints, qui n'auront

été sus que de Dieu seul. De même, il est juste que toutes les trahisons, les bassesses, la haine entretenue dans l'ombre soient connues de tous. La moralité d'un acte se juge notamment – mais pas uniquement – à l'aune de l'intention qui en est le principe. Il est donc normal que soient manifestées les intentions mêmes cachées, car elles participent à la détermination de la rétribution finale.

L'ampleur du jugement dernier est presque étourdissante : nous admirerons l'œuvre de Dieu dans l'immensité de sa création. Nous nous réjouissons de constater la manière dont la sollicitude divine a guidé le cours de l'histoire.

C. Le verdict, la séparation des bons et des méchants

Évidemment, il n'y aura, il faut le préciser, de réjouissance que pour les élus. Les réprouvés seront horrifiés de voir l'humanité glorieuse du Christ qui ne sera pour eux qu'un accroissement de souffrances. Rien d'étonnant à cela puisqu'ils connaîtront toutes les grâces qu'ils ont méprisées – ces grâces acquises à si grand prix par le Christ. Ils constateront sans aucun doute possible que, dans sa grande miséricorde, Dieu leur avait dispensé les mêmes dons que ceux qu'il a déposés dans le cœur des bienheureux – et même parfois de plus grands – et que ceux-ci en auront usé pour leur salut tandis que ceux-là les auront ignorés pour leur perte éternelle.

La séparation des bons et des méchants comme verdict du jugement dernier nous est donnée par Jésus dans le chapitre 25 de saint Matthieu. Le Christ « viendra dans sa gloire, escorté de tous les anges [...]. Devant lui seront rassemblés toutes les nations, et il séparera les gens les uns des autres, tout comme le berger sépare les brebis des boucs. Il placera les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche [...]. Et ils s'en iront, ceux-ci à une peine éternelle, et les justes à la vie éternelle ».

Dans cette parabole, Jésus énonce toutes les bonnes actions des élus, des brebis. « Car j'avais faim, et vous m'avez donné à manger ; j'avais soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais un étranger, et vous m'avez accueilli ».

Trois fois sont énumérées chacune des œuvres de miséricorde si bien que cela semble redondant ; une première fois, le Christ rappelle ces œuvres aux élus. Ceux-ci répondent alors « quand avons-nous exercé ces œuvres envers toi ? » en les énumérant une deuxième fois. Une dernière fois, Jésus présente ces œuvres aux réprouvés qui ne lui répondent que succinctement.

Ces répétitions ne sont pas anodines. Origène explique qu'il est digne de la miséricorde du juge de proclamer les bienfaits des hommes. Mais au contraire,

la brièveté de la réponse des damnés souligne que les bienfaits du juge à leur égard n'auront fait que couler sur leurs mauvaises actions.

En somme le triomphe définitif de Dieu se manifeste par la séparation définitive des bons et des méchants, de sorte que le mal ne puisse jamais plus affliger les bons. Cette séparation est un événement futur et est liée au jugement, mais le jugement n'est quant à lui pas exclusivement une réalité future.

III. L'ACTUALITÉ DU JUGEMENT

Au chapitre 3 de saint Jean, Jésus dit « Et le Jugement, le voici : la lumière est venue dans le monde, et les hommes ont préféré les ténèbres à la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises⁶ ». Que veut dire Jésus ? Les notions de jugement dernier et de jugement particulier sont relativement familières aux fidèles chrétiens. Mais que veut dire Jésus lorsqu'il dit que le jugement correspond à sa venue dans le monde ?

Cela signifie que le jugement n'est pas qu'une réalité future ; c'est une réalité actuelle. Il ne s'agit pas là d'une figure de style. Le jugement est donné par Jésus-Christ qui est déjà venu en ce monde. La Vérité qui est Jésus juge les actions de l'homme. La seule présence de Jésus dans le monde est un jugement. Gustave Thibon l'énonce avec beaucoup de clarté, même s'il ne parle pas directement du Christ ni du Jugement dernier. « Regard de l'innocence : il nous condamne sans appel dans la mesure où il ne nous juge pas. Ceux qui nous jugent ne peuvent nous condamner que du dehors, mais ceux qui ne nous jugent pas nous forcent à nous condamner nous-mêmes du dedans⁷ ».

De fait le jugement dernier est un événement extérieur c'est évident, mais aussi intérieur. Origène le compare à un éclair et lui attribue une sorte d'omniprésence afin qu'aucun être humain ne puisse y échapper. La présence du Christ glorieux dans son humanité sera comme l'étalon qui mesurera pour toute l'humanité et pour chaque personne la vérité.

Sainte Catherine de Sienne, dans son *Livre des dialogues*, en rapportant les révélations que le ciel lui a faites, explique qu'il y a trois jugements ; celui qui intervient au moment de la mort, qu'on appelle le jugement particulier, celui qui intervient à la fin des temps, qui fait l'objet du présent propos, et le jugement qui est lié à la venue du Verbe de Dieu dans le monde.

Telle est l'accusation incessante que je porte contre le monde au moyen des saintes écritures et au moyen de mes serviteurs : c'est le Saint-Esprit qui se pose sur leur

⁶ Jn 3, 19.

⁷ G. THIBON, *L'ignorance étoilée*, Fayard, 1974, p. 50.

langue, quand ils annoncent ma vérité, de même que le démon se pose sur la langue de ceux qui le servent [...]. Telle est donc la douce accusation que je veux continuelle à cause de mon grand amour du salut des âmes. Nul ne pourra dire : « je n'ai jamais eu personne pour me reprendre » puisque la vérité lui est offerte par le fait même qu'on lui montre le vice et la vertu, les bienfaits de la vertu et les méfaits du vice, afin de lui donner l'amour et la sainte crainte, la haine du vice et l'amour de la vertu⁸.

Ce jugement n'est pas simplement porté par la Vérité faite chair. Il l'est aussi par tous ceux qui pratiquent la justice.

Lors du Jugement, la reine de Saba se dressera en même temps que les hommes de cette génération, et elle les condamnera. En effet, elle est venue des extrémités de la terre pour écouter la sagesse de Salomon, et il y a ici bien plus que Salomon. Lors du Jugement, les habitants de Ninive se lèveront en même temps que cette génération, et ils la condamneront ; en effet, ils se sont convertis en réponse à la proclamation faite par Jonas, et il y a ici bien plus que Jonas⁹.

Autrement dit, le témoignage de la vérité est l'étalon du jugement. La vérité est un motif de condamnation pour celui qui la connaît et la profane. Et cela emporte des conséquences dès le temps présent. Dieu nous a fait un don immense en nous révélant la vérité en Jésus et en nous faisant devenir ses enfants. Dieu nous a fait entrer dans sa vérité. C'est une réelle responsabilité ; il faudra un jour en rendre compte.

Le démon connaît cette vérité et cherche à s'en servir pour la perte des hommes. Sur le tympan de l'abbatiale de Conques figure une représentation du jugement dernier. On y voit le diable appuyer sur la balance afin de faire condamner l'accusé. Mais sa ruse ne parvient pas à tromper le juge. Il n'a en réalité de pouvoir sur les âmes que ce qu'elles consentent à lui donner. Il est comme un chien enragé attaché par une chaîne. Il n'a la possibilité de nuire qu'à ceux qui s'approchent de lui. L'enjeu est celui de la liberté humaine.

Cette liberté doit être mise au service de la vérité. Mère Marie-Augusta écrivait « la liberté est le plus beau don de Dieu aux âmes fidèles, l'arme la plus redoutable pour les autres ». Dieu a donné la Vérité en Jésus et la liberté d'y adhérer ou non ; il ne s'impose pas. Mais le choix de l'âme la condamne. Il l'acquiesce pour l'amour et la miséricorde si elle s'attache à Lui, mais il la condamne pour la mort si elle le refuse.

Il ne convient toutefois pas de craindre le jugement. Certes, la présence du Christ sur la terre est jugement pour l'humanité, mais elle est aussi et avant tout désir d'être saint en chacun et force pour atteindre la sainteté. Le

⁸ SAINTE CATHERINE DE SIENNE, *Le livre des dialogues*, Seuil, 1953, p. 124.

⁹ Lc 11, 31.

désir d'être saint et d'aimer Jésus fait voir en Lui non pas un juge, mais avocat et un intercesseur.

CONCLUSION

Le jugement dernier est donc une vérité pleine d'espérance pour nous. Au jour de ce jugement nous admirerons le triomphe définitif de la Vérité sur le mal. Ce sera le temps de la Jérusalem céleste qui n'aura pas de fin. Il faut l'avouer, l'ampleur de cet événement cosmique nous dépasse. Il est difficile pour nos intelligences de se représenter cette comparution de toute l'humanité et le jugement prononcé d'une seule parole par le Verbe de Dieu, c'est-à-dire Jésus, qui découvrira jusqu'aux plus petits secrets de l'humanité. Ce sera comme une transfiguration pour l'ensemble de la Création.

La création, nous dit en effet saint Paul dans sa lettre aux Romains, attend avec impatience la révélation des fils de Dieu. [...] Pourtant, elle a gardé l'espérance d'être, elle aussi, libérée de l'esclavage de la dégradation, pour connaître la liberté de la gloire donnée aux enfants de Dieu. Nous le savons bien, la création tout entière gémit, elle passe par les douleurs d'un enfantement qui dure encore. Et elle n'est pas seule. Nous aussi, en nous-mêmes, nous gémissons ; nous avons commencé à recevoir l'Esprit Saint, mais nous attendons notre adoption et la rédemption de notre corps¹⁰.

Le triomphe définitif de Dieu sur le mal mettra fin au pouvoir du mal sur l'homme et sur l'ensemble de la création qui est, dans le cours du temps, esclave du péché. La méditation sur le jugement dernier doit donc jaillir en une action de grâce pour la bienveillance du Dieu qui mettra fin au mal.

¹⁰ Rm 8, 19-23.